



PROCES-VERBAL Séance du mardi 24 septembre 2013

Présents :	Mme Geneviève Hochstrasser	Présidente
	M. André Guex	Représentante communale
	M. Jacques Marchand	Représentant communal
	M. Philippe Jeanfavre	Représentant civil
	M. Philippe Gresslin	Représentant civil
	Mme Myriam Malherbe	Parent d'élève
	M. Karim Mazouni	Parent d'élève
	Mme Véronique Luethi	Représentante scolaire
	M. Pascal Neyroud	Représentant scolaire
	M. Thierry Wolters	Représentant scolaire
Excusée :	Mme Nadège Crausaz	Parent d'élève
Absent :	M. François Barrat	Représentant civil

Mme S. Jatton tient le procès-verbal de séance

L'ordre du jour:

- 1) Approbation du PV du 24 septembre 2013
- 2) Etat des lieux du parascolaire : réfectoire, médiathèque, UAPE, devoirs surveillés, cours parascolaires, bus scolaires
- 3) Communication du directeur
- 4) Divers et propositions

Mme G. Hochstrasser, présidente, ouvre la séance à 19h30.

L'ordre du jour proposé ne suscitant aucune remarque, il est adopté.

1. Approbation du PV du 30 avril 2013

Aucune remarque n'étant faite concernant ce procès-verbal, il est donc accepté.

2. Etat des lieux

Réfectoire : Mme G. Hochstrasser informe de l'ouverture du Mottier C ainsi que du réfectoire au 26 août 2013. Une moyenne de 80 repas est servi par jour. Elle rappelle que la capacité est de 120 places. Les enfants 1P à 6P sont servis à table dans une salle attenante au réfectoire. Ils sont sous la surveillance d'un adulte jusqu'à 14h. Les enfants 7 à 11 se servent seuls.

M. K. Mazouni demande s'il y a un micro-onde à disposition des enfants. Mme G. Hochstrasser répond qu'il n'y a pas de micro-onde dans le réfectoire. Le micro-onde ne peut pas être utilisé sans surveillance et qu'un contrat avec Novaé a été signé avec un nombre de repas à servir. Elle encourage les enfants à manger un repas venant du réfectoire.

M. P. Neyroud informe que les enfants viennent en salle des maîtres et que les enseignants chauffent très volontiers les assiettes.

Mme G. Hochstrasser annonce que le repas coûte CHF 12.-. Les bons sont à retirer contre paiement cash à la police administrative. Le bon doit être remis à l'entrée du réfectoire. Il est nominatif et doit être daté.

Mme M. Malherbe trouve le système très compliqué. Les parents d'enfants en bas âge, doivent donner à chaque fois un bon valant CHF 12.-. Il y a un risque de perte. Elle émet des réserves sur ce système.

M. K. Mazouni demande si un enfant oublie d'apporter son bon un jour, doit-il le prendre la fois d'après ? Mme G. Hochstrasser répond que non, une facture parviendra via la bourse communale.

Mme M. Malherbe demande si il y a une autre possibilité d'annoncer une absence au réfectoire que le téléphone au secrétariat. Mme S. Jatton propose le mail de EPS. Ce mail sera ajouté à l'info.parents.

Médiathèque : Mme G. Hochstrasser informe qu'à partir du 1^{er} octobre 2013 entre 12h30 et 14h00, la médiathèque ainsi qu'un espace de travail surveillé seront mis à disposition des élèves inscrits au réfectoire. L'espace de travail sera surveillé par deux étudiants.

UAPE le Rionzi : Mme G. Hochstrasser informe que l'ouverture se fera le 3 mars 2013. Le réfectoire 1P à 6P fermera le 21 février, veille de vacances de février. Les parents recevront prochainement un courrier pour les en informer. Mme Carole Robyr Diallo a été nommée Directrice de cette structure.

Bus scolaires : Mme G. Hochstrasser annonce que le règlement type est consultable sur le site de l'Etat de Vaud. Il se présente en deux parties et trois chapitres. Ce règlement devra être peaufiné.

Cours parascolaires : Les cours de cuisine, multimédia et robotique remportent un franc succès.

3. Communication du directeur

M. T. Wolters informe qu'une classe 3P ainsi que deux classes 1-2P ont été ouvertes à la rentrée d'août. Le site du Mottier accueille des classes primaires. (5P-6P)

Un explicatif concernant le Conseil d'établissement sera ajouté à l'info.parents ainsi que sur le site internet de EPS pour améliorer sa visibilité vis-à-vis de l'extérieur.

Un groupe de travail va plancher prochainement sur un nouveau règlement interne d'établissement. Il sera discuté en conférence des maîtres puis présenté au CE avant d'être transmis pour visa au DFJC.

Suite aux nombreux changements de cette année (PER, LEO...), M. T. Wolters propose de reporter la mise sur pied d'un conseil des élèves à la rentrée d'août 2014.

4. Propositions individuelles et divers

Mme G. Hochstrasser informe que l'école de musique du Mont a atteint les 100 inscriptions ce qui lui permet de demander l'accréditation LEM (loi sur les écoles de musique). Elle dispense ses cours dans les salles de musique du Mottier A ainsi qu'au collège du Grand-Mont.

Les portes ouvertes des Mottier A et C auront lieu le vendredi 4 octobre 2013 pour les membres du conseil communal, municipalité, conseil d'établissement et architectes. La matinée du samedi 5 octobre 2013 est réservée aux élèves et à leurs parents.

M. P. Neyroud informe que suite à la décision no132 du DFJC, les élèves auront plus qu'une semaine de stage professionnel par année sauf cas exceptionnel.

La prochaine séance aura lieu le 17 décembre 2013.

La parole n'étant plus demandée, la présidente lève la séance à 20h35

La présidente :



G. Hochstrasser

La secrétaire



S. Jaton